

Envoyé en préfecture le 03/10/2024

Reçu en préfecture le 03/10/2024

Publié le 03/10/2024

ID : 089-200039642-20240926-68_2024-DE

RAPPORT ANNUEL 2023

**Sur le prix et la qualité
du Service public
d'Élimination des
Déchets ménagers et
assimilés**



**Communauté de Communes Le Tonnerrois en
Bourgogne**

**Le Sémaphore 2 Avenue de la Gare 89700 TONNERRE
03 73 91 00 11 – ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30**



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le 03/10/2024
ID : 089-200039642-20240926-68_2024-DE

1. Le territoire desservi

1.1. Le périmètre

1.2 L'organisation

2. La collecte

2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte

2.1.1 L'organisation

2.1.2 Tonnages collectés

2.2 La collecte sélective des déchets recyclables

2.2.1 L'organisation

2.2.2 Les tonnages

2.3 La collecte en déchèterie

2.3.1 L'organisation

2.3.2 La fréquentation

2.3.3 Les tonnages

2.4 Bilan collecte des déchets

3. Le traitement

3.1 des ordures ménagères résiduelles

3.2 des déchets recyclables

3.3 des déchets issues des déchèteries

4. Données financières

4.1 Les dépenses et les recettes pour la gestion des déchets ménagers

4.2 Analyse des coûts (données de la matrice Ademe)

4.2.1 Le coût aidé du service déchets

4.2.2 Le financement du service

4.2.3 La nature des charges et produits

4.2.4 Les rachats de matériaux

5. Communication, prévention

5.1 Actions de communication

5.2 Animation, prévention

5.2.1 Animations en milieu scolaire et extra-scolaire

5.2.2 Informations grand public

5.2.3 Actions en porte à porte

5.2.4 Autres actions de prévention

5.2.4.1 sur le tri sélectif

5.2.4.2 sur le compostage

1. Le territoire



1.1 Le périmètre

Le territoire de la communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne est composé de 52 communes, soit 15 332 habitants en 2023.

La communauté de communes exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers sur l'ensemble des communes de son territoire.

La collectivité prélève la redevance incitative depuis janvier 2015.

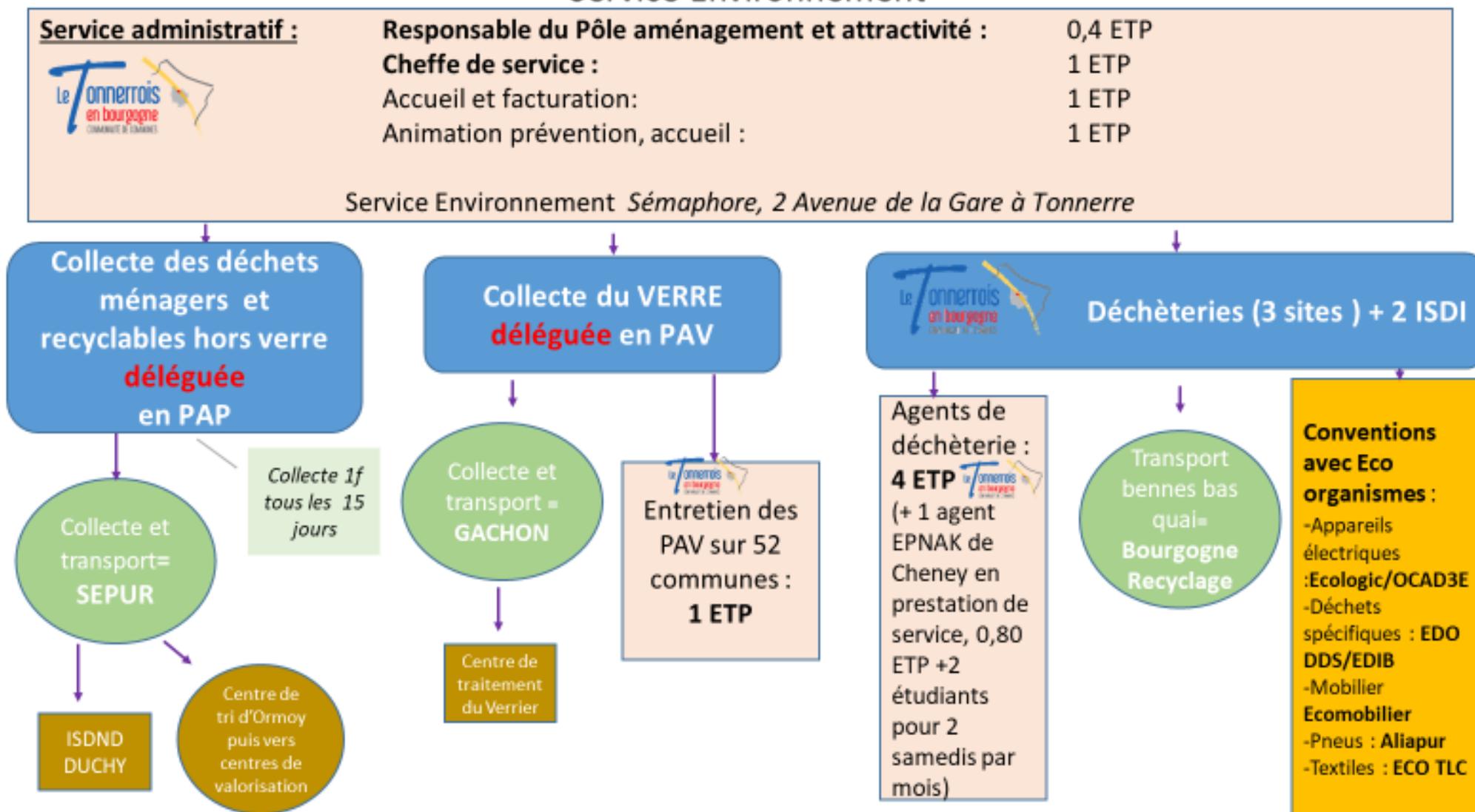
COMMUNE	Population légale	Abonnés
AISY SUR ARMANCON	237	153
ANCY LE FRANC	843	543
ANCY LE LIBRE	149	121
ARGENTENAY	76	71
ARGENTEUIL SUR ARMANCON	219	153
ARTHONNAY	151	125
BAON	61	43
BERNOUIL	113	57
CHASSIGNELLES	299	168
CHENEY	228	113
COLLAN	159	105
CRUZY LE CHATEL	230	200
CRY	163	107
DANNEMOINE	468	238
DYE	205	113
EPINEUIL	533	321
FLOGNY LA CHAPELLE	946	556
FULVY	130	78
GIGNY	83	79
GLAND	46	55
JULLY	128	89
JUNAY	68	57
LEZINNES	662	394
MELISEY	229	150
MOLOSMES	170	127
NUITS	392	225
PACY SUR ARMANCON	179	135
PERRIGNY SUR ARMANCON	129	74
PIMELLES	63	50
QUINCEROT	65	47
RAVIERES	712	428
ROFFEY	141	87
RUGNY	73	71
SAMBOURG	70	39
SENNEVOY LE BAS	76	77
SENNEVOY LE HAUT	113	79
SERRIGNY	111	67
ST MARTIN SUR ARMANCON		92
	147	
STIGNY	85	74
TANLAY	915	604
THOREY	39	30
TISSEY	110	58
TONNERRE	4 345	2592
TRICHEY	42	41
TRONCHOY	127	91
VEZANNES	52	34
VEZINNES	157	99
VILLIERS LES HAUTS	122	98
VILLON	108	102
VIREAUX	104	73
VIVIERS	108	81
YROUERRE	151	98
Total	15 332	9762

La population diminue légèrement de 2022 à 2023 de 15 519 à 15332 habitants.

Baisse de abonnés, 9 834 en 2022 et 9762 en 2023.

1.2 l'organisation

Service Environnement



Synoptique de la gestion des déchets sur le territoire de la CCLTB en 2023

	OMR	EMBALLAGES ET JRM	VERRE	Déchèteries (hors gravat)	dont déchets verts
Tonnages	2234,96 t	1054,26 t	757,59 t	3350 t	814,08 t
Performances	145 kg/hab	69 kg/hab	48 kg/hab	219kg/hab	53 kg/hab
Pré collecte	 bacs 80 L , 120L, 180L, 240L ou sacs bordeaux	 depuis 2022 bacs jaunes ou sacs jaunes	 110 colonnes	 3 déchèteries	
Collecte	PAP	PAP	PAV	Apport volontaire	Apport volontaire
	C0,5/ C1 pour habitat collectif	C 0,5 en alternance avec les OMR/ C1 sur centre ville de Tonnerre	Selon remplissage	Haut de quai en régie Bas de quai en prestation	Haut de quai en régis Bas de quai en prestation
Traitement	Enfouissement	Valorisation matière	Valorisation matière	Plusieurs filières	Valorisation organique
	ISDND de DUCHY (COVED)	Centre de tri SOREPAR à ORMOY	SOLOVER à Champforgueil (71)	Plusieurs sites	Plateforme de compostage VERT COMPOST

2. La collecte

2.1 La collecte des déchets ménagers résiduels en porte à porte

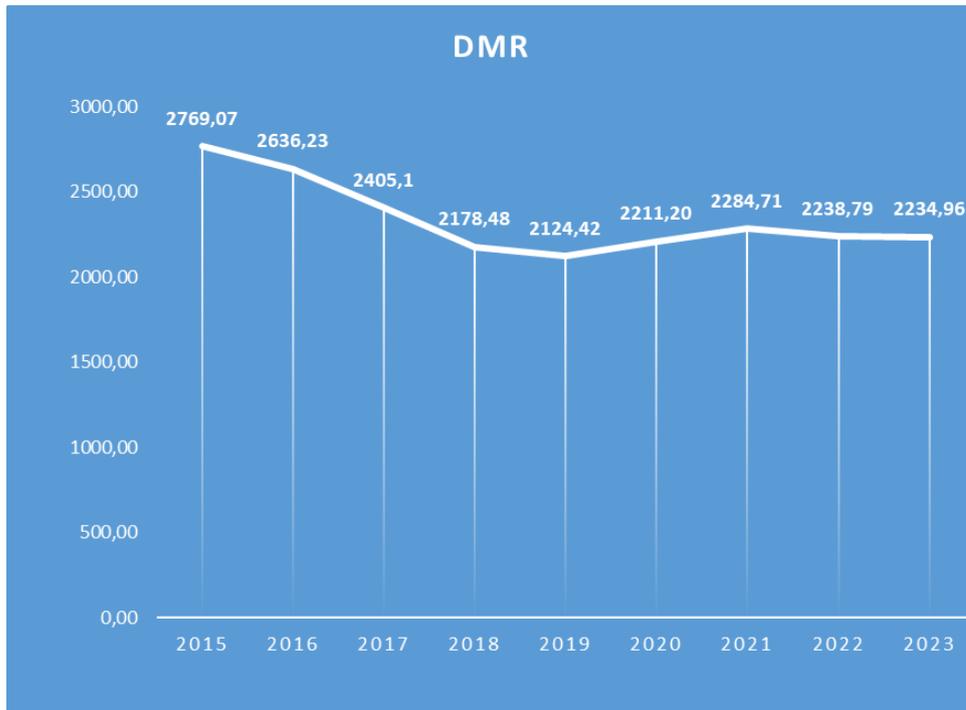
2.1.1 L'organisation

Circuits de collecte des déchets ménagers et recyclables (Emballages et papier)



2.1.2 Tonnages collectés

Evolution des tonnages des déchets ménagers résiduels collectés



Le tonnage des OMR à baisser de -19% depuis 2015 cependant depuis 4 ans nous constatons une hausse de 5%

2.2 La collecte des déchets recyclables

2.2.1 L'organisation

Mise en place de la collecte sélective (emballages + papier) en porte à porte au 1^{er} janvier 2022.

Le verre reste en point d'apport volontaire sur les 52 communes.

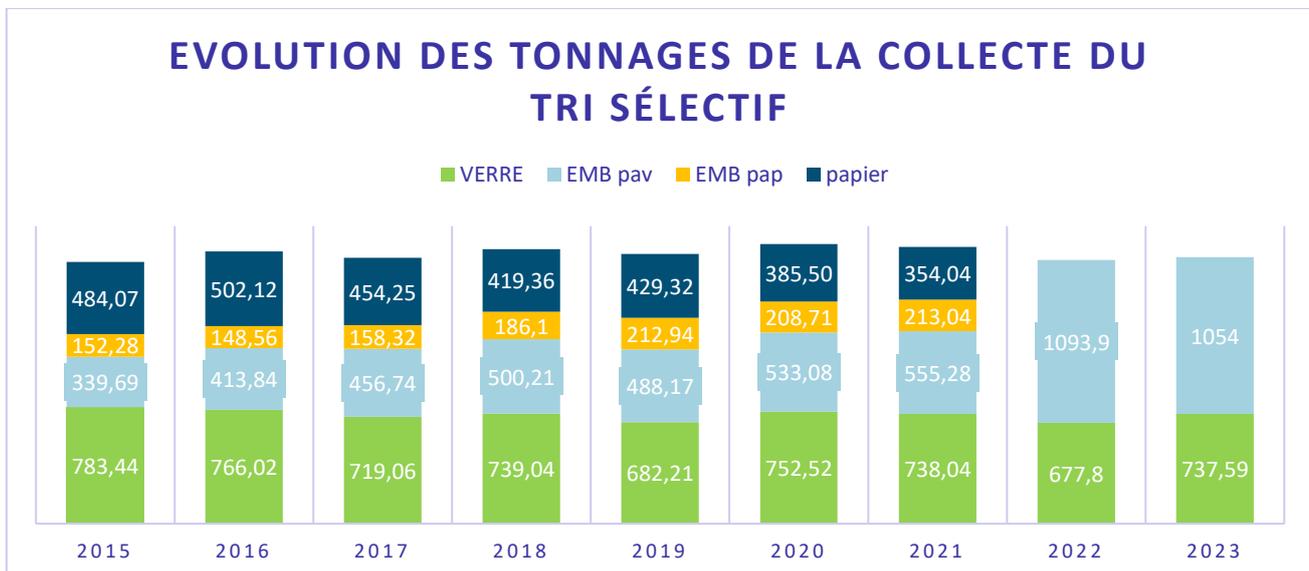
Circuits de collecte des déchets ménagers et recyclables (Emballages et papier)



2.2.2 LES TONNAGES COLLECTÉS

La CCLTB présente une légère baisse de la collecte des recyclables par rapport à 2022

Le tonnage du verre connaît une hausse de 9% .



2.3 LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

2.3.1 L'ORGANISATION

3 Déchèteries sont présentes sur le territoire : à Tonnerre, A Ancy le Franc et Rugny

Horaires d'ouverture :

	JANVIER FEVRIER MARS OCTOBRE NOVEMBRE DECEMBRE	AVRIL à fin SEPTEMBRE	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
TONNERRE	9h-12h30	9h-12h30		✓	✓		✓	✓
	13h30-17h	13h30-18h	✓	✓	✓		✓	✓
ANCY	9h-12h30	9h-12h30	✓		✓	✓		✓
	13h30-17h	13h30-18h	✓		✓	✓	✓	✓
RUGNY	9h-12h30	9h-12h30			☐			✓
	13h30-17h	13h30-18h			✓			✓

Ces dernières années, les périodes de fortes chaleurs étant de plus en plus récurrentes en juillet et août, de nouveaux horaires ont été testés pour améliorer l'accueil des usagers et la qualité des conditions de travail pour les agents :

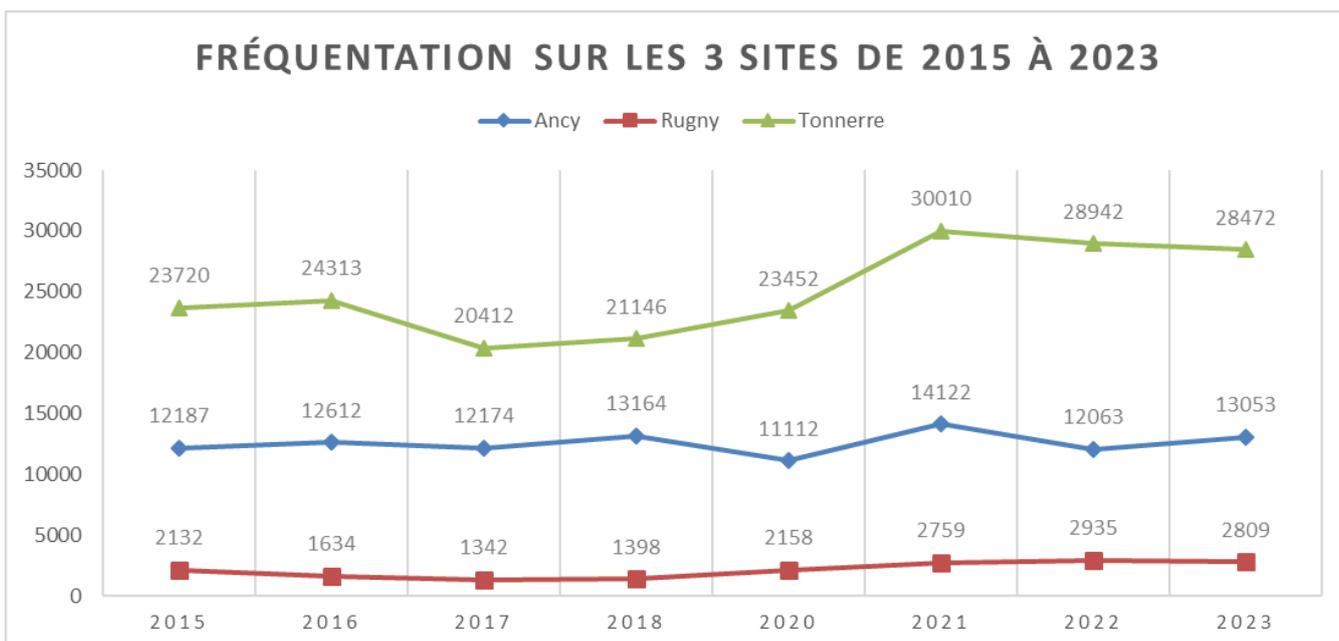
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
TONNERRE	8h-15h	8h-15h	8h-15h		8h-15h	8h-12h30
						13h30-17h
ANCY LE FRANC	8h-15h		8h-15h	8h-15h	8h-15h	8h-12h30
						13h30-17h
RUGNY			8h-12h30			8h-12h30
						13h30-16h
Horaires d'été : du 1er juillet au 31 août						

Les Déchets acceptés :



En septembre 2023, les déchèteries de Tonnerre et Ancy le Franc ont été dotées de nouveaux contenants pour accueillir les nouvelles filières portées par l'Eco organisme Ecologic, les Articles de Sport et Loisirs (Asl) et Articles de Bricolage thermiques (ABTh).

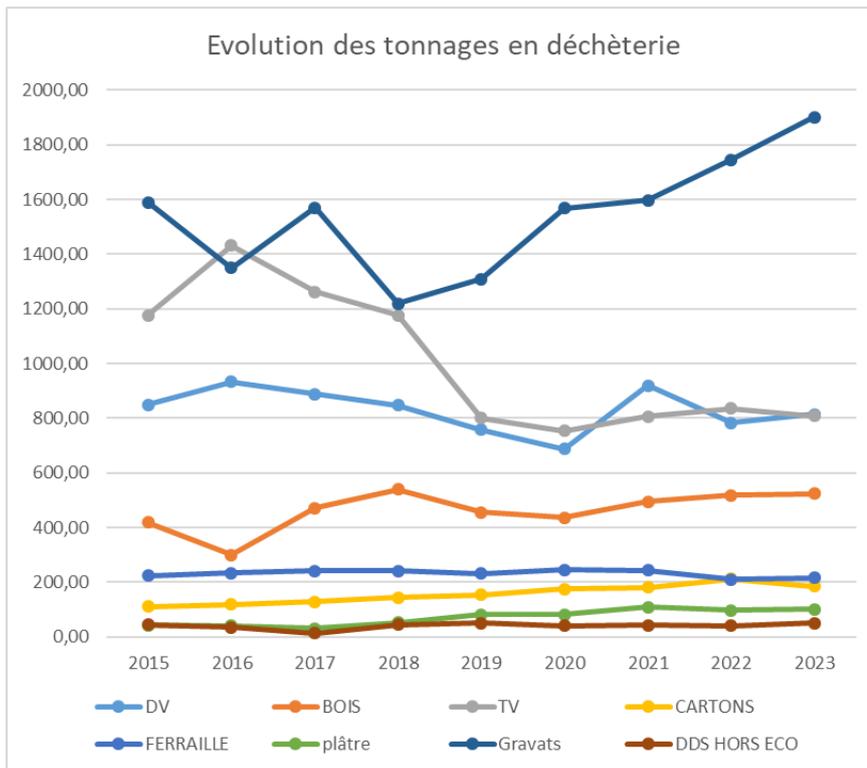
2.3.2 La fréquentation des déchèteries



La fréquentation de la déchèterie de Tonnerre a fortement augmenté avec l'effet Covid et reste sur un plateau plutôt haut. A Rugny le pic est moins important mais la fréquentation reste plus élevée qu'avant la pandémie Covid.

Par contre à Ancy le Franc la tendance est à la baisse et la fréquentation se rapproche des années avant « covid ».

2.3.3 les tonnages collectés



Total des tonnages (hors gravats) déposés en déchèterie = 3 350 tonnes

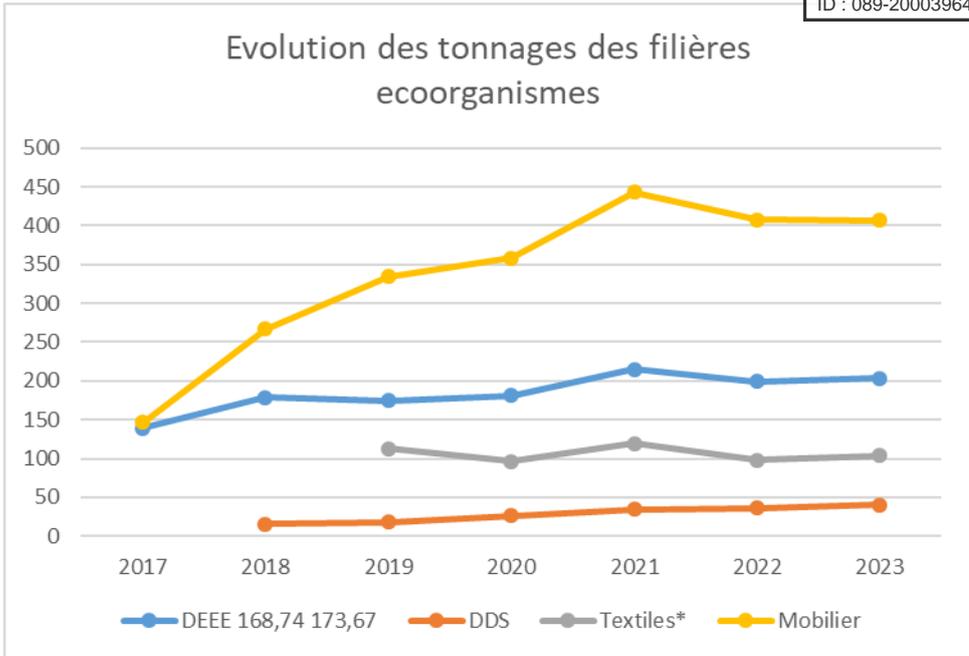
Les tonnages des gravats ne cessent d'augmenter depuis 2018

Nous avons une chute des tonnages du tout venant de 2016 à 2020 et se stabilise autour des 800 tonnes depuis 2 ans.

Les tonnages des déchets verts après l'effet Covid aurait tendance à se stabiliser également autour des 800 tonnes.

L'ensemble des autres flux restent sur des tonnages constants.

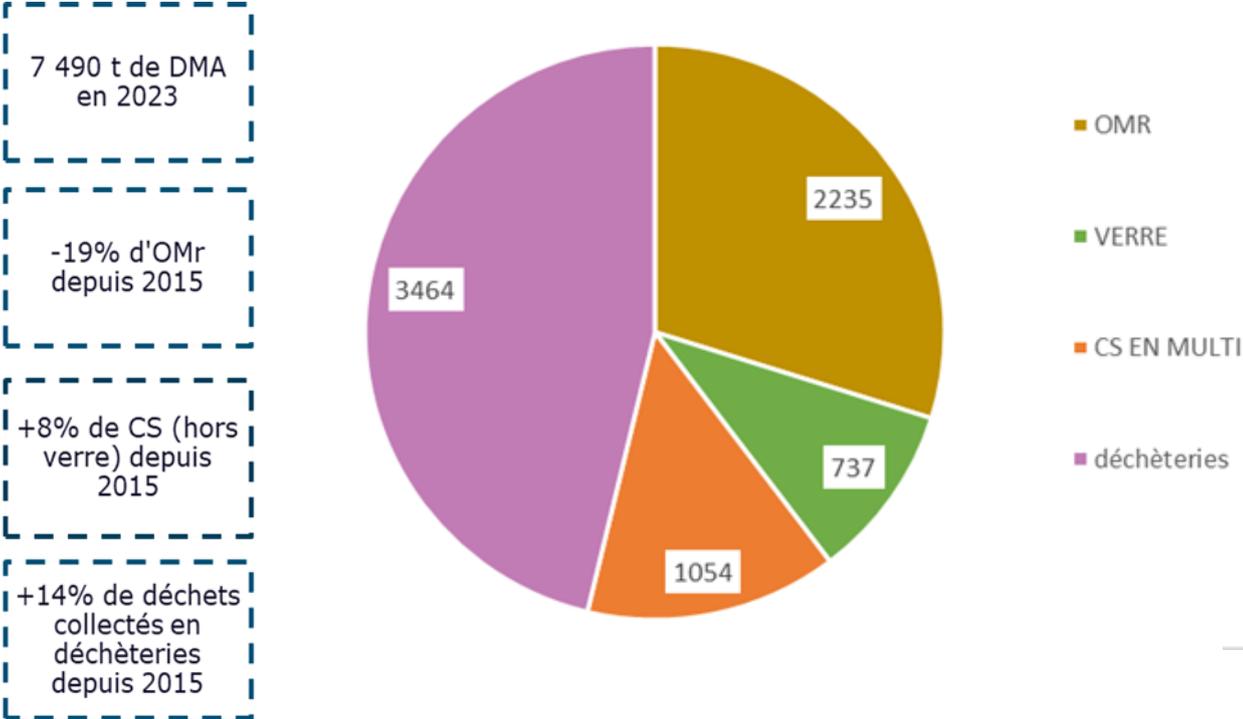
L'objectif du programme local de prévention des déchets ménagers établis en 2018 fixant à 30% la diminution du tonnage du tout venant en déchèterie est atteint à hauteur de 28%.



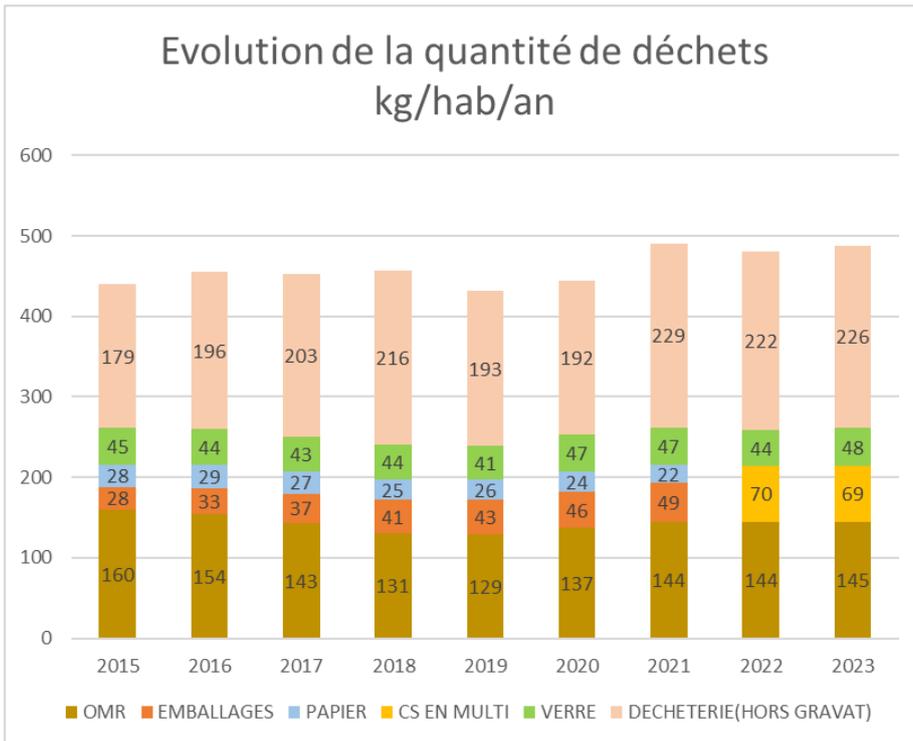
Les tonnages sont plutôt stables ces 2 dernières années.

2.4 Bilan des tonnages et ratios de collecte des DMA

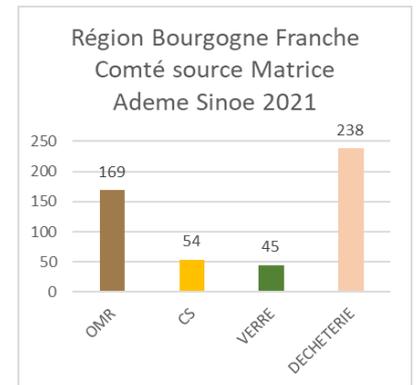
Tonnages collectés sur la CCLTB par flux en 2023



(base 100 = année 2015, 1 an après la création de la CCLTB et début de la redevance incitative)



Comparaison avec :

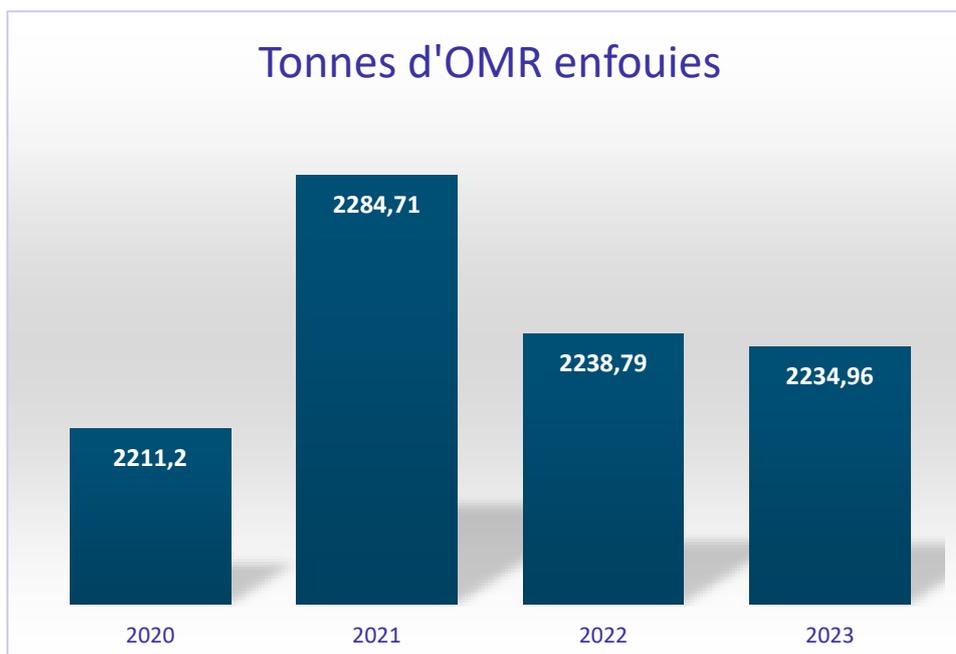


La collectivité présente des résultats satisfaisants en comparaison aux données régionales. Toutefois le ratio de production des OMR qui était en constante diminution jusqu'en 2019, montre une stabilité ces 3 dernières années. La CCLTB doit parvenir à faire diminuer à nouveau ce flux avec la mise en place du tri à la source des biodéchets.

3. Traitement

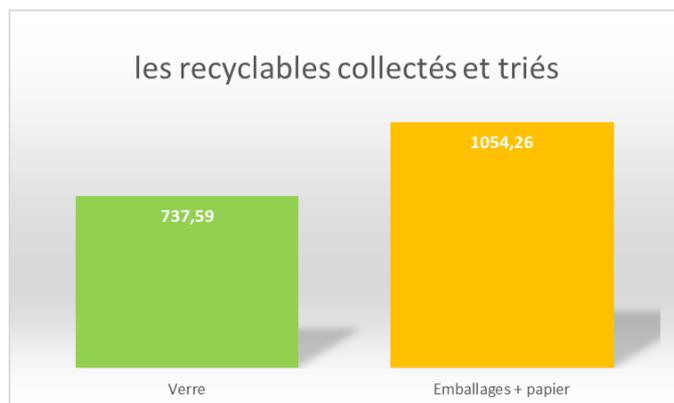
3.1 Traitement des ordures ménagères

Les ordures ménagères résiduelles de la CCLTB sont traitées à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de Duchy à Saint Florentin, gérée par la société COVED



3.2 Traitement des déchets recyclables

Les déchets recyclables sont transportés au centre de tri d'Ormoiy pour être triés par matériaux.



Le verre est expédié directement au centre de recyclage SOLOVER à Champforgueil (71).

Une fois triés, ces matériaux sont ensuite expédiés selon les filières aux différents repreneurs .

Matériaux	Repreneur
Plastiques	SUEZ
Aluminium	SUEZ
ACIER	SUEZ
CARTON	COVED
PAPIER	NORSKE GOLBEY
VERRE	VERALLIA ST GOBAIN

3.3 Traitement des déchets issus des déchèteries

Déchets	Type de traitement	Société	Adresse
Ferrailles	Recyclage	ACYCLEA	ST APOLINAIRE
Carton	Recyclage	SOREPAR CENTRE DE TRI	ORMOY
Végétaux	compost	VERT COMPOST	SAINT CYR LES COLONS
Encombrants	Enfouissement	Coved Duchy	DUCHY
BOIS	RECYCLAGE	KRONOFRANCE	SULLY SUR LOIRE (45)
Plâtre	Recyclage	RITLENG REVALORISATION	ROHR (67)
Pneumatiques hors aliapur	Recyclage	ALPHA RECYCLAGE	BREVANS (39)

4. Données financières

4.1 Les dépenses / recettes pour la gestion des déchets ménagers

Dépenses fonctionnement

Année	2023
Charges à caractère général	1 602 282 €
Charges de personnel*	387 110 €
Charges financières	890 €
Autres dépenses (charges exceptionnelles, intérêt emprunt, amortissement)	117 392 €
Total dépenses réelles	2 107 674 €

*charges de personnel inclus les frais de personnels des fonction supports (Directeur des Services Techniques, comptabilité, Ressources Humaines, services techniques, accueil, informatique, ménage = 103 191 euros en 2023 (+ rappel des charges du DST de l'année 2022).

Recettes réelles de fonctionnement

Année	2023
Dotations, subventions ou participations	353 954 €
Vente de produits, prestations service	1 951 728 €
Autres produits exceptionnels/ produits gestion courante	5 809 €
Dotations amortissement FCTVA	26 176€
Total recettes réelles	2 404 697.92 €

Dépenses réelles d'investissement

Année	2023
Emprunts	14 301 €
Immobilisations incorporelles avec RAR	25 062.00 €
Immobilisation corporelles	44 513 €
Total dépenses réelles	83 876 €

Recettes réelles d'investissement

Année	2023
Dotations fonds divers RAR	5 188 €
Subvention équipement	3 725 €
Total recettes réelles	8 913 €

4.2 Analyse des coûts (extrait de la matrice des coûts Ademe)

4.2 1 Coût aidé du service déchets

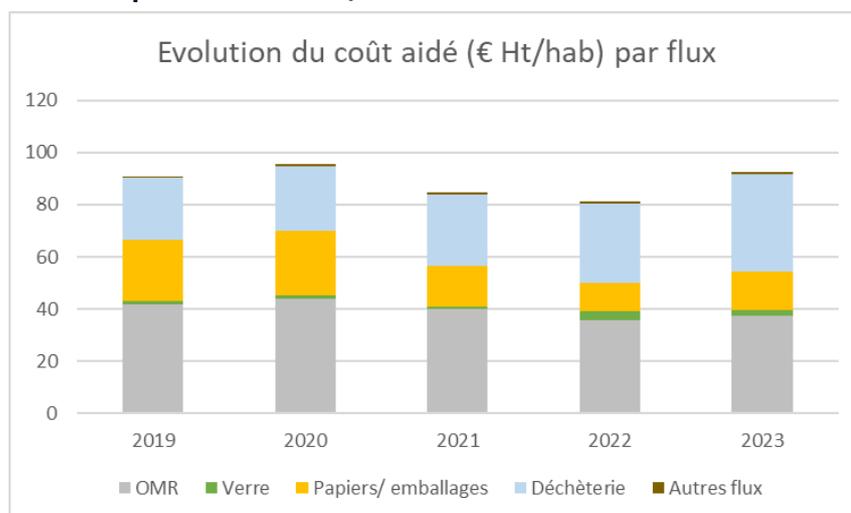
Evolution comparée du coût aidé en € HT/hab/an

	CCLTB			Bourgogne-Franche-Comté_Rural		
	Coût aidé €HT/hab.	Évolution n/n-1		Référence €HT/hab.	Écart	
		€/hab.	%		€/hab.	%
2019	90,8 €			91,4 €	-0,6 €	-1%
2020	95,4 €	4,6 €	5%	92,6 €	2,8 €	3%
2021	84,5 €	-10,9 €	-11%	93,0 €	-8,5 €	-9%
2022	81,3 €	-3,2 €	-4%	95,6 €	-14,3 €	-15%
2023	92,3 €	11,1 €	14%	95,6 €	-3,3 €	-3%

Le coût aidé du service en € par habitant a augmenté de 14% par rapport à 2022. Il est proche du coût de référence 2023 de la Bourgogne Franche en milieu rural qui montre également une évolution à la hausse depuis 2019.

Une hausse qui s'explique par l'augmentation des prix des marchés en général et la baisse du coût de rachat des matériaux.

Évolution du coût aidé par flux en € HT /hab



L'augmentation du coût aidé s'applique sur l'ensemble des flux du fait de la revalorisation des prix de tous les marchés et de la hausse de la TGAP (17€/t en 2019 et 51€/t en 2023)

La baisse du coût aidé des Papiers en Emballage en 2021 est justifié par la hausse des tonnages et la hausse des prix de rachats des matières et du passage à la TVA à 5.5% sur les prestations de tri et recyclage des déchets.

Coût aidé pour les déchèteries

	CCLTB			Bourgogne-Franche-Comté_Rura		
	Coût aidé €HT/tonne	Évolution n/n-1		Référence €HT/tonne	Écart	
		€/tonne	%		€/tonne	%
2019	127 €			122 €	5 €	4%
2020	135 €	8 €	6%	121 €	14 €	12%
2021	121 €	-15 €	-11%	105 €	15 €	15%
2022	138 €	18 €	15%	145 €	-7 €	-5%
2023	164 €	26 €	19%	145 €	19 €	13%

Hormis une baisse en 2021, le coût aidé pour la gestion des déchèteries est à la hausse depuis 2019 et supérieur à la donnée de référence de la Bourgogne Franche Comté.

Une hausse en corrélation avec la hausse du ratio de collecte, la hausse des prix des marchés après Covid et la hausse de la TGAP sur le Tout-venant.

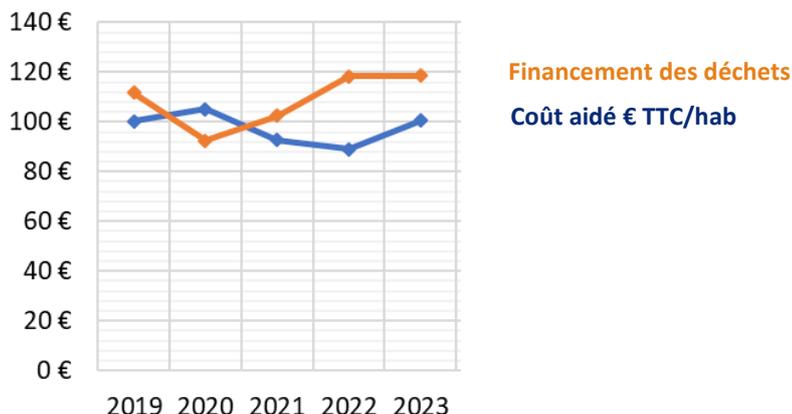
Coût aidé par habitant est de 37€/hab/an (35€/hab/an pour la BFC)

4.2.2 le financement du service

Taux de couverture du coût aidé TTC par le financement déchets

	CCLTB						Taux couverture
	Coût aidé €TTC/hab.	Évolution n/n-1		Financem ent	Évolution n/n-1		
		€/hab.	%		€/hab.	%	
2019	100,2 €			111,8 €			111%
2020	105,2 €	5,0 €	5%	92,5 €	-19,3 €	-17%	88%
2021	92,8 €	-12,4 €	-12%	102,5 €	10,0 €	11%	110%
2022	88,9 €	-3,8 €	-4%	118,3 €	15,8 €	15%	133%
2023	100,6 €	11,7 €	13%	118,5 €	0,2 €	0%	118%

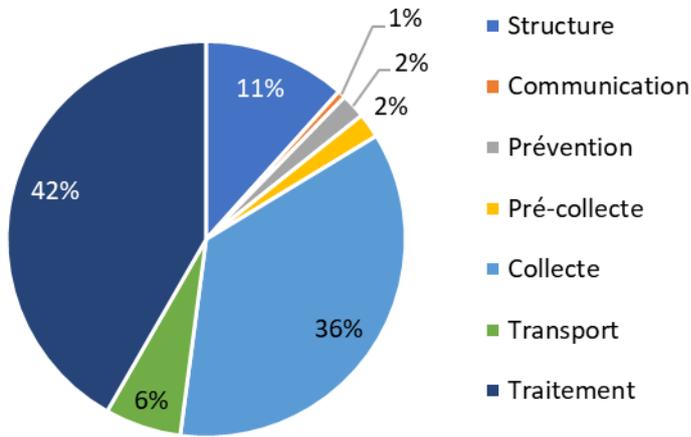
Evolution du coût aidé et du financement des déchets.



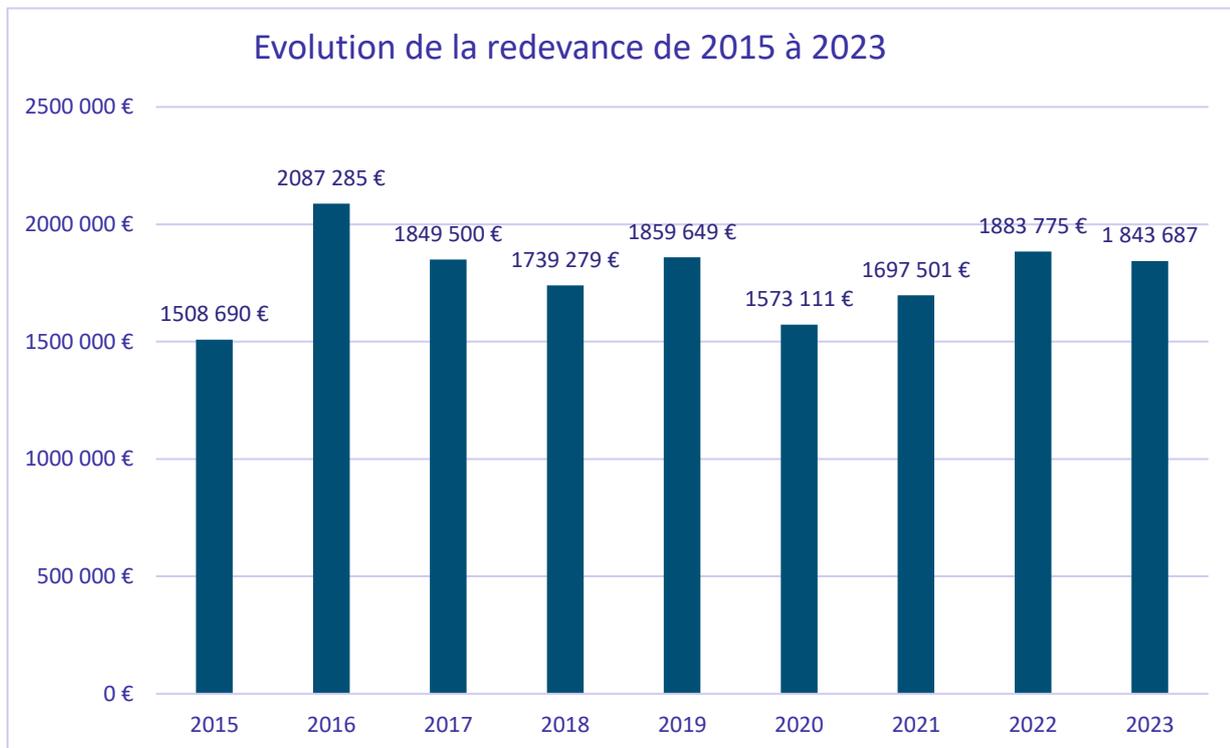
Le taux de couverture est supérieur au coût aidé, cependant il faut souligner que ce taux est en baisse par rapport aux années précédentes et que le coût aidé du service tend à la hausse alors le financement du service reste stable.

4.2.3 la nature des charges et produits et la repartition

Répartition des charges
 Tous flux - Année 2023



Evolution de la redevance depuis 2015



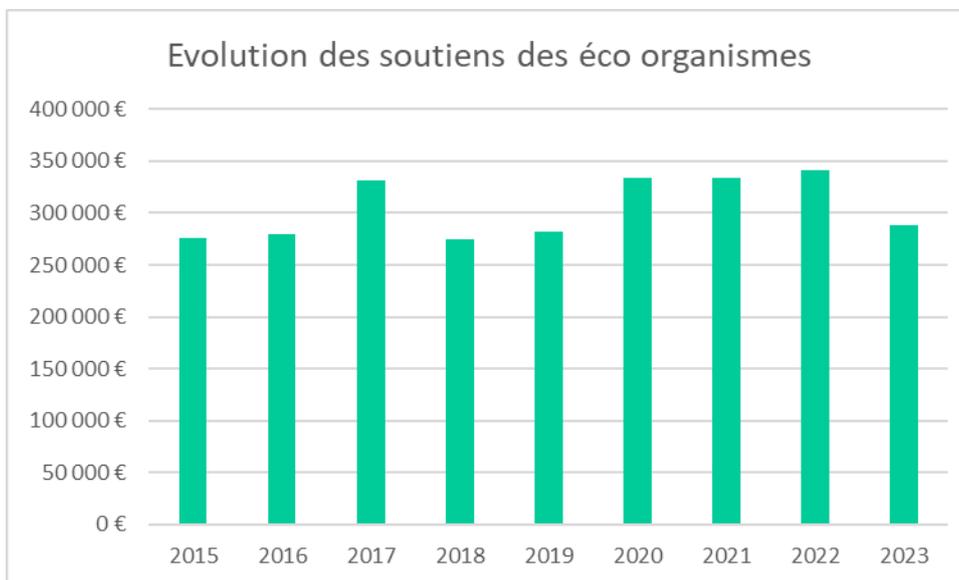
Sources CA 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023)

Depuis 2022, la grille tarifaire a été simplifiée, elle est désormais constituée de 2 parts : 1 part fixe correspondant à l'accès aux différents services (collecte et traitement des différents déchets, en PAP en PAV ou en déchèteries) et 1 part variable correspondant au volume du bac et son nombre de levées forfaitaires. La refonte de la grille est basée sur un calcul au litre et non plus sur la composition du foyer.

Les levées supplémentaires ne sont plus majorées et les bonus ont été supprimés car ils ne récompensaient pas forcément que les bons trieurs.

Les tarifs n'ont pas changé en 2023.

Evolution des soutiens des Eco organismes

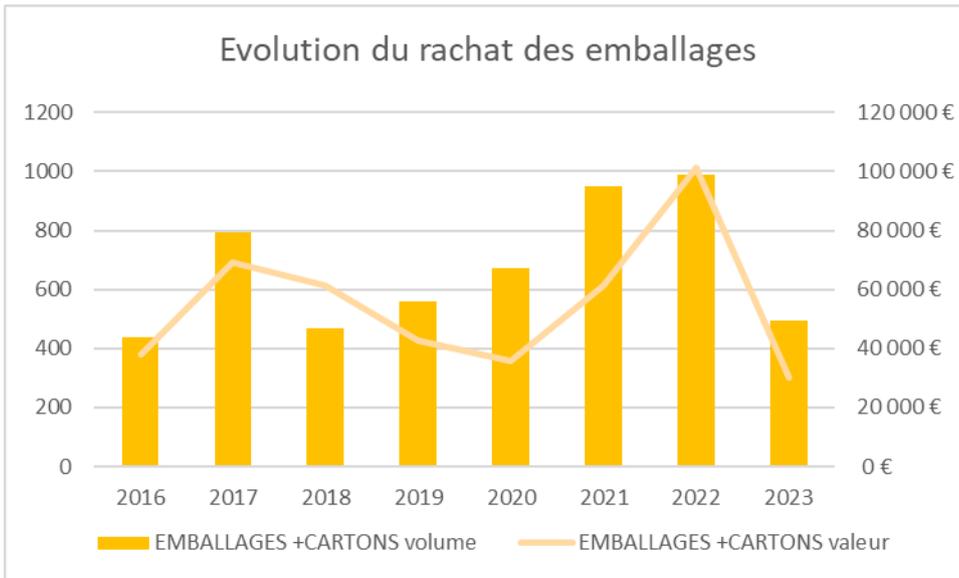


Source : récapitulatif à l'année correspondante et non à l'exercice budgétaire (les soutiens sont souvent versés en n+1 et même parfois à n+2)

Le montant des soutiens versé par les écoorganismes est lié aux tonnages du tri sélectif et de certains flux de déchèterie (électrique, mobilier, déchets dangereux des ménages, textiles,).

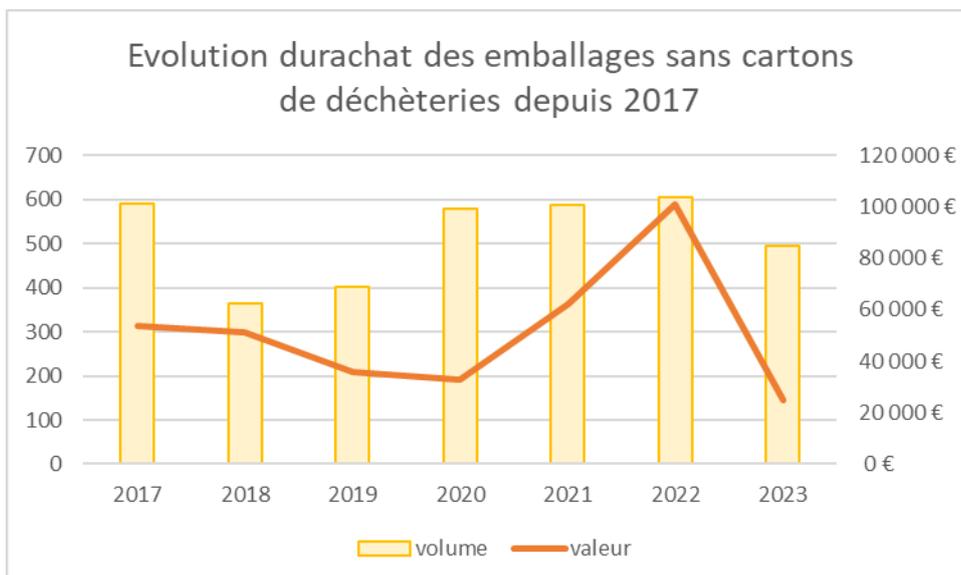
Les soutiens sur les filières en déchèteries sont stables, par contre les soutiens Citeo ont diminué à cause la baisse de performance de tri sur les emballages.

4.2.4 Rachat de matériaux



Certes la quantité d’emballage rachetée a diminué en 2023 (605 tonnes en 2022 pour 495 tonnes en 2023) mais la forte chute constatée sur ce graphique est liée principalement à l’absence d’expéditions de cartons de déchèterie en 2023. En effet en 2022, le collecteur a expédié un surplus de 172 tonnes, le rééquilibrage a été effectué en 2023 sur les 185 tonnes de cartons collectées en déchèteries. Les 14 tonnes restantes seront expédiées au rachat sur l’année 2024.

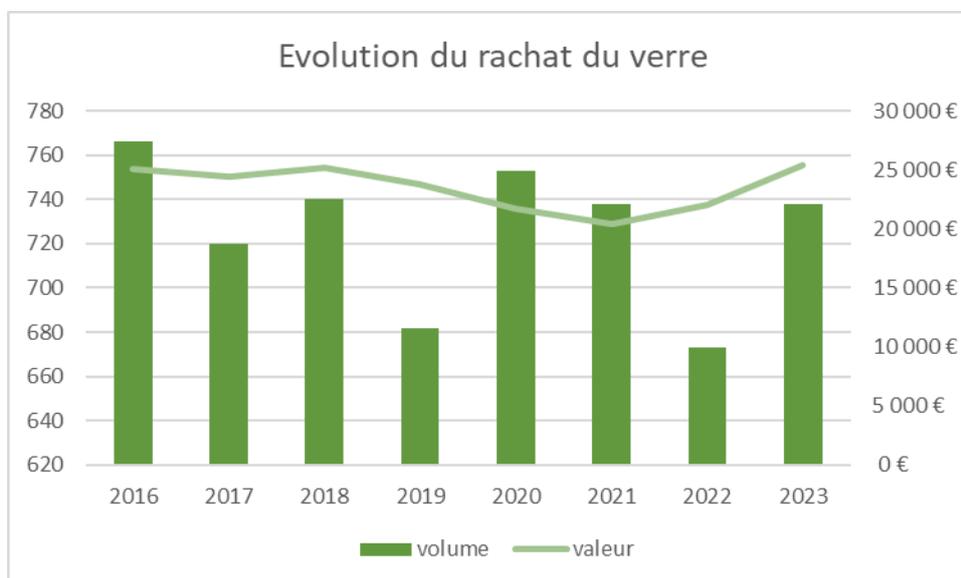
D’autre part nous avons en 2023 une forte baisse du prix de rachat des matières plastiques. En cause : le fort ralentissement de l’activité économique mais aussi le recul de la demande du secteur de l’emballage.

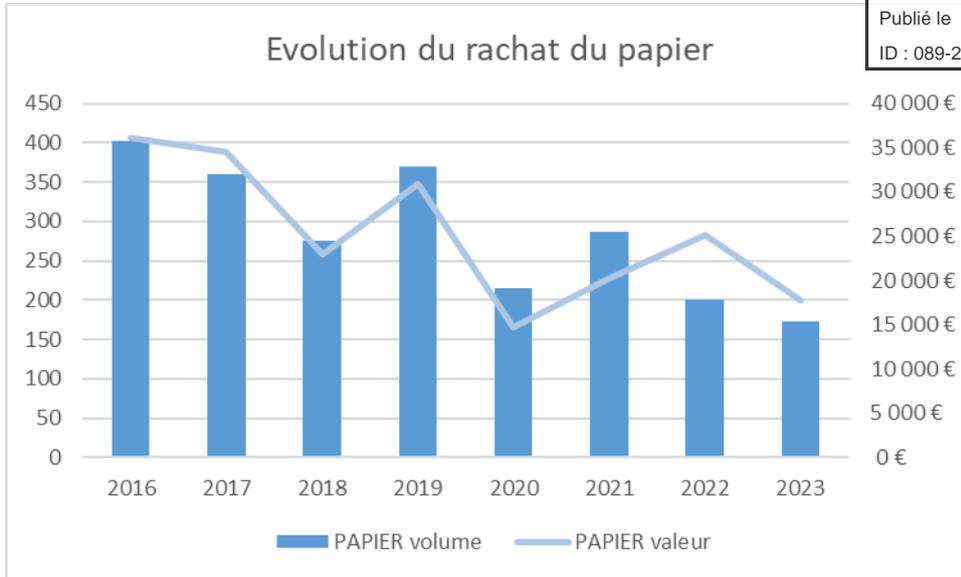


Prix moyen annuel des 3 principales résines plastiques ces 3 dernières années

Flux	2020	2021	2022	2023
Q7 Pet Clair	195	286	624	170
Q8	35	71	165	5
PE/PP/PS	47.50	90.33	160	0

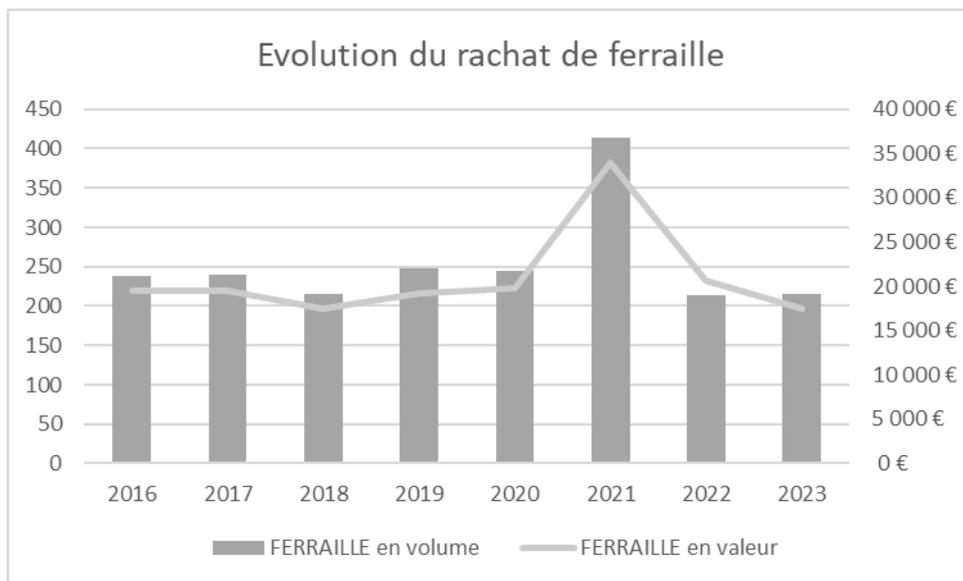
Pour le verre : nous avons une baisse des tonnages en 2019 et en 2022 qui se justifie par des collectes non livrées avant le 31 décembre et donc passées sur l'année suivante : soit 33t passées en 2020 et 43t passées en 2023.





La consommation du papier diminue dans les foyers.

Par contre le prix de rachat à la tonne qui avait fortement augmenté 2022 est en baisse en 2023.



Après un pic en 2021 lié à la pandémie Covid-19, la revente de la ferraille retrouve un seuil identique aux autres années.

5. Communication, prévention

5.1 Actions de communication

Les outils de communication supports :

- Le mémo tri
- Le site Internet de la CCLTB
- <https://www.letonnerroisenbourgogne.fr/Vivre-et-habiter/Environnement/Gestion-des-dechets>
- Les calendriers de collecte des OM
- Les fiches inscription usagers
- Le guide du compostage individuel
- Le guide du compostage collectif
- Le questionnaire de mise à disposition gratuite de composteur
- La charte d'engagement de mise à disposition gratuite de composteur
- Des vidéos qui sont en ligne sur le site internet avec différents sujets comme : la distribution des bacs jaunes, la grille tarifaire ...
 - <https://www.youtube.com/watch?v=JH1hli1d9sl>
 - <https://www.youtube.com/watch?v=kBWxkqjEDmc>
 - <https://www.youtube.com/watch?v=3H30qoqi5oA>



5.2 Animations, prévention

5.2.1 Animations en milieu scolaire et extra scolaire

Intervention au collège d'Ancy le Franc pour toutes les classes de 6^{ème}



Les nouveaux élèves du collège ont été initiés aux bons gestes pour réduire la production de déchets. Les consignes de tri ont été rappelées.

Pour clôturer l'animation ils ont joué par petits groupes au jeu « les déchets en déroute » où différents thèmes sont abordés (gaspillage alimentaire, compostage, réemploi...). Les élèves ont été récompensés avec une règle graduée estampilléees CCLTB.

Nombre d'élèves concernés = 46



A l'ESAT de Cheney, atelier « Anti Gaspi » :



Des ateliers cuisines « Anti Gaspi » ont été organisés dans les locaux de l'ESAT de Cheney. Le but est de sensibiliser les résidents et les aider à trouver des astuces pour éviter le gaspillage alimentaire. Nous avons réalisé des recettes simples pour apprendre à cuisiner avec les restes, utiliser des produits sains et de saisons. Les résidents vont pouvoir reproduire ces recettes dans leur appartement ou de retour dans les familles.

-Les recettes réalisées : Soupe légumes de saison, pâtes au fromage frais et petits pois, pain perdu aux pommes.



Les plats réalisés ont été partagés et dégustés lors du repas pris tous ensemble. L'animatrice a également rappelé les consignes de tri.

Nombre de personnes concernées = 30

A l'EPMS de Tonnerre, atelier « Anti Gaspi » :



Des ateliers cuisines « Anti Gaspi » ont été aussi organisés avec les enfants de l'EPMS de Tonnerre. Les enfants ont réalisé des recettes avec des ingrédients qu'ils connaissaient mais pas forcément sous cette déclinaison de recette.

-Les recettes réalisées : croissants au jambon, hachis parmentier au poulet, crumble aux pommes.

Les consignes de tri ont été appliquées à la fin de l'animation.

Le repas a ensuite été partagé.

Nombre de personnes concernées = 20



Matinée du droit de l'Enfant :



Une matinée du droit de l'enfant était organisée à l'accueil de loisirs (ALSH) d'Epineuil. Tous les enfants des ALSH du territoire ont été réunis afin de participer à différents stands. L'agent de prévention a proposé différents jeux sur le tri des déchets. Du jeu pour les plus petits comme la pêche à la ligne, « Nettoyons la rivière », et pour les plus grands « où mettre ce déchet ». Les enfants ont tous reçu une règle graduée CCLTB en

récompense.

Nombre de personnes concernées = 100



Mise en place d'un Lombricomposteur à la maternelle d'Ancy le franc



Suite à la demande de l'institutrice, l'agent de prévention a installé un lombricomposteur à l'école.

Le lombricomposteur était déjà bien démarré, avec un casier avec des dépôts, un casier en pleine maturation et un casier mûr, en compost. Les enfants ont pu observer les petits lombrics en plein travail et les plus courageux ont pu les toucher.

Ils ont ensuite continué l'apprentissage sur les jours suivants avec différents ateliers préparés par l'agent.

5.2.2 Informations grand public

➤ Des rencontres avec différents groupes de stagiaires du GRETA ont eu lieu afin de rappeler les consignes de tri et les bonnes pratiques.

Ce fût également l'occasion d'échanger sur la facturation de la Redevance Incitative, de l'expliquer en détail et de répondre aux questions.

- L'agent de prévention est également intervenu auprès d'un groupe de personnes étrangères en réinsertion dans les locaux du Sémaphore. Ils habitent sur le territoire collectif, et n'ont pas eu les informations sur les pratiques du tri des déchets à leur arrivée. Après avoir échangé, un petit atelier pratique a été effectué. On pouvait constater que les consignes de tri étaient acquises à la fin de l'exercice.

- *Nombre de personnes concernées = 40*

Un atelier plantation a été organisé aux jardins familiaux de Tonnerre, avec également une installation d'un nouveau composteur. Les usagers sont venus avec leur contenant et la collectivité a fourni les graines (persil, aromates, fleurs...). Les plantations ont été également faites dans des bacs communs aux jardins.



5.2.3 Actions en porte à porte

Organisation des opérations quali tri avec le prestataire de collecte des emballages sur l'ensemble du territoire :

L'agent de prévention CCLTB, accompagné d'un agent du prestataire de collecte, a procédé au contrôle des sacs/bacs jaunes sur des communes. Les sacs/bacs sont étiquetés avec le motif de refus. L'agent de prévention sensibilise sur place si l'utilisateur est présent. Le taux de refus (23%) au centre de tri est moins important depuis la mise en place de la collecte en porte à porte mais la qualité de tri peut encore être améliorée car on constate encore des erreurs de tri lors de ces quali tri et des caractérisations. Les « erreurs » récurrentes : vêtements, mouchoirs en papier, déchets verts, sacs (noirs) de déchets ménagers, verre...

Campagne de sensibilisations en porte à porte sur les gestes de tri avec le bailleur Domanys

L'objectif de cette action est de sensibiliser sur les gestes de tri afin de réduire les dépôts sauvages dans les quartiers.

Des rappels sur les consignes de tri ont ainsi été donnés aux personnes rencontrées.

Des flyers ont été déposés dans les boîtes aux lettres des personnes qui n'étaient pas présentes.

Nombre de logements = 46

5.2.4 Autres actions de prévention

5.2.4.1 le tri des déchets

5.2.4.2 le compostage

Compostage Individuel

La CCLTB favorise le compostage individuel en proposant l'achat de composteurs jusqu'en juillet 2023 :



Composteur 300l : 20€



Composteur 600l : 28€



Bio seau : 2€



Brass compost : 9€

Gratuit à partir de juillet 2023

Bilan des ventes de composteurs jusqu'en juillet 2023

Type composteur	Volume	Prix de vente	quantité
Composteur bois	300 l	20€	6
Composteur bois	600 l	28€	10

De plus, pour répondre aux objectifs de la loi AGECE (Anti gaspillage pour une économie circulaire) et atteindre 95% de la population desservie à horizon 2028, la collectivité a choisi de distribuer gratuitement les composteurs 300 L bois.

Un plan d'action sur 6 ans est établi, avec aussi des actions de sensibilisation et de prévention.

Nous avons estimé encore 4 000 foyers restant à desservir, donc un objectif par an de 800 composteurs à distribuer.

La distribution a commencé en juillet 2023 par vague, nous avons distribué les questionnaires sur 16 communes cette année.

Ce questionnaire doit être retourné pour récupérer gratuitement son composteur en déchèteries. Une ½ journée de distribution a été également organisée en novembre 2023 au cours de laquelle 50 composteurs ont été donnés aux administrés.

L'utilisateur doit signer une charte d'engagement pour une bonne utilisation du composteur.

A chaque retrait, il est remis un guide d'utilisation et une notice de montage.

Au total, **318 usagers** ont reçu leur composteur gratuit en 2023.

Compostage partagé

Liste des communes où sont installés des composteurs partagés.

Communes	Emplacement
RAVIERES	HLM
NUITS	HLM
STIGNY	MAIRIE
CHASSIGNELLES	MAIRIE
	JARDIN
	VALREUIL
ARGENTEUIL	PAV
JULLY	CHATEAU
ST MARTIN	MAIRIE
TONNERRE	CRECHE
TONNERRE	PIERRE ET MARIE CURIE
	JARDINS FAMILIAUX
	CAMPING

Liste des communes où sont installés des composteurs près des cimetières :

TISSEY, YROUERRE, COMMISSSEY, TANLAY, ST VINNEMER, ST MARTIN, CHENEY, MOLOSMES, GRAND VIREY, TRICHEY, STIGNY, FULVY, JUNAY, DANNEMOINE, JULLY, VEZANNES



Chalets de compostage

Trois chalets sont à disposition des usagers sur Tonnerre

- × Rue de Louvois
- × Rue Pierre et Marie Curie
- × Quartier des Lices

Ils sont en accès libre.

L'accès au chalet a été amélioré suite à l'installation de volet sur la partie dépôt.

Un contrôle régulier par les agents de la CCLTB est effectué afin de corriger les mauvais dépôts.

Les chalets sont utilisés respectueusement et les dépôts sont sérieux.



Bilan de la population desservie par les différents dispositifs de tri des déchets

PIED D'IMMEUBLES		
COMMUNES	RUE	NBR FOYERS DESSERVIS
RAVIERES	RUE DU VILLAGE	40
NUITS	MARECHAL	18
	LECLERC	
TONNERRE CHALETS DES LICES		151
TONNERRE CHALET DE LOUVOIS		365
TONNERRE CHALET PIERRE ET MARIE CURIE		80
TONNERRE LA SANTE		44
TOTAL		698

COMMUNES		
COMMUNES	RUE	NBR FOYERS DESSERVIS
STIGNY MAIRIE	POTERNE	12
	MONCELOT	11
CHASSIGNELLES JARDIN	FULVY	7
	RIVOLI	9
	RONDE	3
CHASSIGNELLES VALREUIL	CHEMIN CARREAU	14
	VALREUIL	10
CHASSIGNELLES MAIRIE	GRANDE RUE	65
	EMILE PROUDHON	12
ARGENTEUIL PAV	50% DES FOYERS	77
ST MARTIN MAIRIE	EN BAS	1
	DERRIÈRE LA VILLE	7
	RUE EGLISE	4
	PLACE EGLISE	9
	GRANDE HATE	5
TOTAL		246
SOUS TOTAL		944

Population desservie par composteurs individuels :

années	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL	nbr usagers en bac	taux de foyers dotés
Nbre de dotation	265	73	41	37	11		57	86	39	334	943	7294	12.93

Des données sont manquantes en raison du changement de prestataire pour le logiciel RI 2019 mais aussi les dotation d'Ancy le Franc avant la fusion

Population couverte par un dispositif de tri à la source :

$1887 \times 2.13^* = 4019$ Soit une estimation de 26.21 % de la population couverte par un dispositif collectif

*2.13=taille moyenne d'un foyer (donnée INSEE réf année 2019 dans l'Yonne)